

**SÉANCE ORDINAIRE
6 JUILLET 2020 À 20H
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Présentation de la séance du conseil par vidéoconférence.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation et acceptation du rapport financier 2019 de la Municipalité de St-Adelphe.
4. Mandat à une firme comptable pour la vérification des livres (exercice financier 2020).
5. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2020.
6. Approbation des comptes.
7. Lecture et dépôt de la correspondance aux archives.
8. Fermeture des bureaux municipaux pour les vacances des employés.
9. Dérogation mineure au 161 rue Antonio Magnan (abaisser la marge de recul).
10. Demande de modification à la CPTAQ pour utilisation à des fins industrielles (Savco)
11. Achat d'équipements pour la station de pompage.
12. Don à la Fondation québécoise du cancer de la section Mauricie.
13. Marquage de la chaussée sur les rues Principale, du Moulin, sur le rang St-Joseph, sur le rang Sud-Est.
14. Demande d'autorisation pour utiliser le terrain de balle afin de pouvoir faire des pratiques de balle molle.
15. Demande d'autorisation afin que le réseau CQLM fasse un échange de livres seulement une fois au lieu de deux tel que prévu pour l'année 2020.
16. Demande d'une aide financière à Culture Mékinac pour le projet de restauration du calvaire au rang St-Joseph à St-Adelphe.
17. Acceptation de la soumission de madame Anick Marcil restauratrice pour le projet de restauration du calvaire au rang St-Joseph à St-Adelphe.
18. Demande de location à titre gracieux de la salle communautaire par M. Michel Marcotte, directeur de l'École de Taekwon-do Michel Marcotte, afin d'offrir des cours de taekwondo aux élèves de l'école Primadel.
19. Paiement n°2 du décompte pour les travaux de la route 352.
20. Remerciements à Messieurs Guy-Paul Jacob, Paul Denis et Yves Gauthier pour les travaux fait autour d'un luminaire sur le terrain de balle.
21. Félicitations à Madame Sonia Lebel pour sa prestigieuse nomination comme présidente du Conseil du trésor.
22. *Refus* de la proposition d'un scénario des travaux par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) reçu le 2 juillet 2020 par courriel de M. Daniel Leclerc, directeur de l'exploitation de la DGMCQ.
23. VARIA:
 - a. Appui à la boîte culturelle
 - b. Demande de soumission à MGEF
 - c.
 - d.
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général, Secrétaire - trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le sixième jour de juillet de l'an 2020, à 20h00, à l'aide de l'application virtuelle ZOOM.

À laquelle application étaient branché/e/s par visioconférence Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Ce lien de contact a été privilégié compte tenu de la pandémie du coronavirus qui sévit présentement au Québec et afin de respecter les directives de la Santé publique.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE 20H32.

2020-07-126 Présentation de la séance du conseil par vidéoconférence.

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe tenue le lundi sixième jour du mois de juillet deux mille vingt à compter de 20 heures sur Zoom, étaient présents, les conseillers (ères) suivants (es) :

- Madame Bernita Tétrault
- Madame Suzanne Tessier
- Monsieur Mario Montambault
- Monsieur Léon Gagnon
- Monsieur Denis Savard
- Monsieur Claude Thiffault

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Paul Labranche, maire :

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 et jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret 509-2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret 544-2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret 667-2020.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu

Unanimentement que la présente séance soit tenue par vidéoconférence et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité de Saint-Adelphe.

Adopté

2020-07-127 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu:

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire. **Adopté**

Présentation des états financiers (année financière 2019)

Madame France Pronovost de la Firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c.r.l. présente le rapport financier, ainsi que le rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Adelphe, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

2020-07-128 Acception du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de St-Adelphe

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Adelphe accepte les états financiers, ainsi que le rapport du vérificateur externe de la susdite municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, le tout tel que préparé par la Firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. **Adopté**

2020-07-129 Mandat à une firme comptable pour la vérification des livres (exercice financier 2020)

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la Firme Désaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c.r.l. comptables agréés, à titre de vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

Que les frais d'honoraires pour la vérification des livres de l'exercice financier 2020 sont fixés au montant de 10 150 \$, excluant les taxes, et excluant le rapport de reddition des comptes à soumettre au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, ainsi que le rapport de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). **Adopté**

2020-07-130 Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 1er juin 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er juin 2020, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier. **Adopté**

2020-07-131 Approbation des comptes

15900 MGEF (déc. prog. route 352)	875,00
15901 André Gagnon (castors)	550,00
15902 Jacques Gagnon (castors)	550,00
15903 Pierre Buisson (entretien terrain)	682,25
15904 Loisirs St-Adelphe (sub. panneau élec)	500,00
15905 Hydro-Québec (éclairage rues)	941,31
15906 Gilles Roberge (comité CCU)	50,00
15907 François Douville (comité CCU)	25,00
15908 Sylvain Gagnon (comité CCU)	25,00
15909 Gérard Gagnon (comité CCU)	25,00
15910 Pierre Buisson (entretien terrain)	682,25
15911 Postes Canada	86,48
15912 Posimage (autocollant covid)	212,78
15913 André Gagnon (castors)	150,00
15914 Marcel Gauthier (conciergerie)	1 516,67
15915 Pierre Buisson (entretien terrain)	682,25
15916 Dany Boisvert (coupe arbres)	300,00
15917 Pharmacie C. Béland (crème solaire)	21,82

15918 Télus (cellulaire)	138,50
15919 Télus (téléphone)	677,57
15920 Pierre Buisson (entretien terrain)	682,25
15921 Annulé	0,00
15922 Hydro-Qc (Hôtel ville, caserne, biblio, eau, assainissement)	2 588,30
15923 Hydro-Québec (biblio, hôtel de ville, assainissement)	1 378,54
15924 Ministre des finances (annulé)	46 510,00
15925 Pierre Buisson (entretien terrain)	682,25
15926 Guy-Paul Jacob (réparation terrain de balle)	78,42
15927 Hydro-Québec (assainissement, caserne)	673,39
15928 Caroline Moreau (test d'eau Québec)	104,85
15929 Marcel Gauthier (désinfection salle funéraires)	40,00
15930 Pierre Buisson (entretien terrain)	682,25
15931 Anick Marcil (acompte travaux calvaire)	2 040,00
15932 ADN Communication	45,20
15933 Buromobil St-Maurice	143,72
15934 Canadian Tire	1 917,69
15935 La Capitale Assureur	1 947,49
15936 Centre Jardin Multi-fleurs	2 754,80
15937 Service Cité Propre	3 545,06
15938-39 Coop Novago (annulé)	0,00
15940 Réseau Biblio	28,74
15941 Distribution Robert	400,69
15942 Électromega	13,80
15943 Eurofins	852,85
15944 Fournitures Denis	619,62
15945 Le groupe A&A	344,43
15946 Idées Fil	172,46
15947 JM Sports	35,61
15948 Lafrance et Trudel	48,69
15949 Lajoie CVAC	228,80
15950 Lettrage Plamondon	24,14
15951 Location St-Tite	36,78
15952 Maheu & Maheu	183,96
15953 Marcel Guimond et Fils	22 144,18
15954 MRC Mékinac	8 740,60
15955 Oze Publicité	922,69
15956 Régie des incendies	23 599,49
15957 Signoplus	735,84
15958 SNC Lavalin	6 403,25
15959 VML 2015	850,82
15960 Xylem Canada Company	851,73
15961 Annulé	0,00
15962 Marcel Guimond et Fils	756 385,59
15963 Société Canadienne du Cancer	50,00
15964-65 Coop Novago	3 313,53
15966 Hydro-Québec	1 002,65

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le directeur général soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, Directeur général, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de juin 2020 ci-dessus approuvés.

Adopté

Lecture de la correspondance

Gisèle Thiffault : Carte de remerciement concernant son départ à la retraite.

ADMQ : Lettre concernant les ratios autorisés par la Santé Publique pour les camps de jour.

CIUSSS MCQ : Lettre divulguant la réouverture de certaines installations municipales en période estivale.

Les glissières Desbiens : Dénonciation de contrat pour le projet de la route 352 portant le numéro MEK-P0153.

Gouv. du Québec : Avis du Gouvernement du Québec avisant que les camps de jour pourront avoir accès sans frais aux infrastructures des établissements scolaires pour la période estivale.

Transports Québec : Lettre informant que les demandes d'aide financière complètes reçues dépassent le budget alloué. Les demandes excédentaires seront automatiquement transférées vers les volets réguliers.

C.S. de l'Énergie : Avis de modification du nom de la commission scolaire de l'Énergie à compter du 15 juin 2020 pour le Centre de services scolaire de l'Énergie.

MAMH : Lettre annonçant l'annulation de la cérémonie du Mérite municipal 2020 qui avait lieu lors de la Semaine de la municipalité.

Carrefour Emploi Mékinac : Présentation de leurs résultats pour 2019-2020.

Signalétik : Dénonciation de contrat pour le projet de la route 352 portant le numéro MEK-P0153.

CPTAQ : Compte rendu et orientation préliminaire de la demande des Entreprises forestières Lefebvre inc.

2020-07-132 **Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général.

Adopté

2020-07-133 **Fermeture du secrétariat municipal pour les vacances des employés municipaux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le secrétariat municipal soit fermé une semaine, soit du lundi 3 août 2020, jusqu'au vendredi 7 août 2020 inclusivement, pour les vacances du directeur général et de la directrice-adjointe.

Adopté

2020-07-134 **Dérogation mineure au 161 rue Antonio Magnan (abaisser la marge de recul)**

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur les dérogations mineures (règlement 99-194) a été adopté par la Municipalité de Saint-Adelphe en vertu des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage 2009-253 a été déposée par Mesdames Guylaine et Manon Tousignant au nom de M. Réal Tousignant, laquelle dérogation affecte :

- Article 7 (les marges), à la grille des spécifications (normes d'implantation), note 3 qui spécifie que dans la zone 55 Ra, la marge de recul avant minimale est de 7,6 mètres) ;

CONSIDÉRANT que la dérogation vise à :

- *Abaisser la marge de recul avant à 7,4 mètres au lieu de 7,6 mètres afin de permettre au porte-à-faux d'être dans les limites du terrain soit une dérogation de 0,2 mètres sur la marge de recul avant.*
- *Lequel bâtiment est situé au 161 rue Antonio-Magnan à St-Adelphe ;*

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme de Saint-Adelphe, ayant pour mission d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, a examiné les lieux et a formulé un avis écrit ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal de Saint-Adelphe ont pris connaissance des recommandations faites par le Comité consultatif en urbanisme, ont étudié le dossier et enfin, qu'ils doivent statuer sur la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT qu'un AVIS PUBLIC a été donné en date du 8 juin 2020 (au moins 15 jours avant la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 juillet 2020) et affiché aux endroits prévus par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que toutes les procédures pour une demande de dérogation mineure ont été faites selon les dispositions prévues au règlement 99-194 (*portant sur les dérogations mineures*);

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que suite à l'étude du dossier de M. Réal Tousignant, la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la demande de dérogation mineure présentée. **Adopté**

M. Denis Savard déclare avoir un intérêt dans la résolution suivante 2020-07-135, concernant Boiserie SAVCO inc. (CPTAQ) et ne participe pas aux discussions et à l'adoption de la résolution.

2020-07-135 **Demande de modification à la CPTAQ pour utilisation à des fins industriels (Savco)**

CONSIDÉRANT que le secteur forestier a fortement régressé depuis plusieurs années, que la Mauricie en a été affectée et particulièrement la MRC de Mékinac par la fermeture d'usines de sciage;

CONSIDÉRANT que les scieries à St-Adelphe, Ste-Thècle, St-Séverin et St-Tite ont tous fermé;

CONSIDÉRANT que la scierie Groleau à Ste-Thècle a fermé en 2005;

CONSIDÉRANT que la scierie R.B.F. à St-Tite a fermé en juin 2013;

CONSIDÉRANT que celle de St-Adelphe, propriété de Boiserie SAVCO Inc, située sur le lot 5 802 546 soit sur la zone industrielle 41-lb-Af, est vacante depuis mars 2019;

CONSIDÉRANT que ce terrain industriel est situé en zone sous protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que ce terrain bénéficie d'une autorisation pour l'utilisation spécifique d'un moulin à scie et de l'entreposage lié à cette activité;

CONSIDÉRANT que le contexte économique difficile dans Mékinac dont l'indice de vitalité économique est de -10,5, correspondant au 5^e quintile selon le MAMH;

CONSIDÉRANT que nous devons tenir compte de toutes les opportunités pour permettre le démarrage d'une entreprise sur ce site industriel;

CONSIDÉRANT que ce site industriel est situé dans une affectation forestière de type 1 (10 ha) dans laquelle affectation une zone industrielle est établie au zonage municipal sur le lot 5 802 546 autorisant les usages industriels de façon général;

CONSIDÉRANT que l'établissement d'élevage le plus près se situe à ± 380 m du site industriel et isolé par la topographie des lieux;

CONSIDÉRANT que les établissements d'élevage n'ont pas de distances séparatrices à respecter avec les bâtiments industriels limitant ainsi les impacts;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Adelphe est actuellement en contact avec une entreprise qui souhaite s'établir dans cette bâtisse déjà existante, soit GM Modulaire spécialisé dans la fabrication et vente d'unités modulaires de type roulottes de chantier, fabriqué à majorité de bois (plus de 70%);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu

à l'unanimité de demander à la CPTAQ de permettre l'utilisation industrielle générale dans cette zone industrielle 41-lb-Af, soit sur le lot 5 802 546 et que cette demande soit transmise pour appui à la MRC de Mékinac. **Adopté**

2020-07-136 **Achat d'équipements pour la station de pompage.**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit assurer un service continu à ses citoyens en tout temps en eau potable ;

CONSIDÉRANT qu'il faut assurer un service continu au service incendie en cas d'incendie ;

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit de rencontrer les normes du gouvernement en ce qui attrait à l'eau potable ;

CONSIDÉRANT que l'on doit se conformer au plan de mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT que les pompes actuelles à la station de pompage sont en fin de vie ;

CONSIDÉRANT que les pompes servent à distribuer l'eau à la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le nettoyage du puit et la réparation de son coulisseau est nécessaire pour conserver une belle qualité d'eau potable et également afin d'éviter l'obstruction du puit.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise l'acquisition auprès de la compagnie Stelem, d'un appareil de détection de fuite pour le réseau d'aqueduc de marque DXmic avec un casque sans fil Bluetooth de marque Sennheiser au montant total de 5 280,00\$ plus taxes.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise l'acquisition auprès de la compagnie Drumco énergie d'une génératrice pour la station de pompage de marque Kohler de 50KW au montant total de 32 990,00\$ plus taxes, ajoutant à ceci les frais d'installation de Daniel Durocher électricien au montant de 3850,00\$ plus taxes.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise l'acquisition auprès de R.J. Lévesque et Fils, de deux pompes de distribution ainsi que la plomberie s'y rattachant, afin de remplacer celles désuètes et ce, au montant de 21 190,00\$ plus taxes.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise R.J. Lévesque et Fils à faire le nettoyage du puit et la réparation de son coulisseau au montant de 19 285,00\$ plus taxes.

Adopté

2020-07-137 **Don à la Fondation québécoise du cancer de la section Mauricie.**

CONSIDÉRANT que la Fondation québécoise du cancer de la section Mauricie offre aux gens de notre région, éprouvés par le cancer, une écoute, un accueil, de l'hébergement à proximité du lieu de traitement, des services info-cancer, de la massothérapie, de l'art-thérapie, de l'activité physique etc.;

CONSIDÉRANT qu'une demande de contribution financière a été présentée à la Municipalité de Saint-Adelphe par le Cabinet de campagne Région Mauricie sur lequel siège Monsieur Lucien Mongrain maire de Trois-Rives et vice-président de la campagne 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accorde une contribution de 50\$ à la Fondation québécoise du cancer située à Trois-Rivières.

Adopté

2020-07-138 **Marquage de la chaussée sur les rues Principale, du Moulin, sur le rang St-Joseph et sur le rang Sud-Est.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe désire procéder à des travaux de marquage de la chaussée sur différentes rues dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la Cie Lignco pour effectuer le marquage de la chaussée sur les rues Principale, du Moulin, sur le rang St-Joseph et

sur le rang Sud-Est et ce, sur une distance approximative de 6 200 mètres, le tout au coût de 0,47\$ le mètre.

Adopté

2020-07-139 **Demande d'autorisation pour utiliser le terrain de balle afin de pouvoir faire des pratiques de balle molle.**

CONSIDÉRANT que madame Marianne Jacob souhaite pouvoir utiliser le terrain de balle pour y faire des pratiques de balle molle ainsi que des joutes amicales lorsque le gouvernement le permettra.

CONSIDÉRANT que madame Jacob assure que les consignes émises par la Santé Publique concernant la distanciation sociale et les mesures d'hygiène pendant la pandémie du coronavirus seront suivies à la lettre.

CONSIDÉRANT que les horaires des pratiques et des joutes amicales se feront seulement lorsque le terrain de balle sera disponible.

CONSIDÉRANT que madame Jacob désire faire bouger physiquement la population de St-Adelphe.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu

Que la municipalité de St-Adelphe autorise madame Marianne Jacob à utiliser le terrain de balle molle tout en respectant les consignes de distanciation sociale et d'hygiène émises par la Santé Publique.

Que la municipalité de St-Adelphe demande à madame Jacob de discuter de son projet de faire bouger les gens de St-Adelphe avec le centre des Loisirs de St-Adelphe afin de coordonner les pratiques et les joutes avec eux et ainsi, ne pas aller à l'encontre des horaires de pratiques et joutes de balle molle que le centre des Loisirs fait annuellement avec les jeunes de notre municipalité.

Adopté

2020-07-140 **Demande d'autorisation afin que le réseau CQLM fasse un échange de livres seulement une fois au lieu de deux tel que prévu pour l'année 2020.**

CONSIDÉRANT que le réseau CQLM procède à un échange de livres à la bibliothèque municipale deux fois par année selon leur contrat ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale a été fermée pendant plusieurs semaines en raison de la pandémie du Covid-19 ;

CONSIDÉRANT que la Santé Publique a émise des consignes concernant la distanciation sociale et les mesures d'hygiène pendant la pandémie du coronavirus ;

CONSIDÉRANT qu'il serait préférable de ne pas procéder à un deuxième échange de livres étant donné la situation particulière ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu

Que la municipalité de St-Adelphe demande au réseau CLQM de procéder à seulement un échange de livres au lieu de deux, tel que le stipule le contrat avec la bibliothèque municipale et ce, afin de respecter les consignes d'hygiène demandées par la Santé Publique et ainsi, éviter la propagation du coronavirus. **Adopté**

2020-07-141 **Demande d'une aide financière à Culture Mékinac pour le projet de restauration du calvaire au rang St-Joseph à St-Adelphe**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe procédera très prochainement à la restauration du Calvaire du rang St-Joseph (corpus et édicule), une œuvre du sculpteur Louis Jobin et cité bien culturel dans le répertoire culturel du Québec, classé 20^e sur 2000 croix de chemin ;

CONSIDÉRANT que Louis Jobin est « l'un des statuaires les plus prolifiques de la fin du XIX^e s. et du début XX^e, ses 60 ans de carrière lui permettent de réaliser près d'un millier d'œuvres, disséminées sur tout le Nord-est du continent américain » ;
(Source : encyclopédie canadienne, *Louis Jobin*, 4 février 2010, www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=F1ARTF0004138) ;

CONSIDÉRANT que les œuvres de ce grand artiste québécois sont recherchées par les musées canadiens et qu'elles font déjà partie de la collection de plusieurs institutions reconnues : Musée national des beaux-arts du Canada, Musée des beaux-arts du Québec, Musée de la civilisation (Québec), Musée canadien des civilisations, Art Gallery of Ontario (Toronto), Musée du Séminaire de Québec et Musée McCord ;

CONSIDÉRANT que le caractère unique et exceptionnel du corpus représente un plus pour le territoire de Mékinac en matière de reconnaissance publique sur le plan patrimonial ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe demande une aide financière de 4 500\$ sur un projet de 8 300\$ à Culture Mékinac afin de permettre le projet de restauration du calvaire du rang St-Joseph.

Adopté

2020-07-142 Acceptation de la soumission de madame Anick Marcil restauratrice pour le projet de restauration du calvaire au rang St-Joseph à St-Adelphe.

CONSIDÉRANT que madame Anick Marcil restauratrice a fait un examen approfondi du calvaire en mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que la suite à cet examen, madame Marcil mentionne dans son rapport que l'état général du calvaire s'est beaucoup détérioré ;

CONSIDÉRANT que l'écaillage de la peinture généralisé sur l'ensemble de la structure accentue le risque que l'état du calvaire se dégrade davantage et ce, rapidement pouvant possiblement causer des infiltrations d'eau et par le fait même, augmenter grandement les coûts de sa restauration.

CONSIDÉRANT que le calvaire présente un intérêt patrimonial pour sa valeur artistique, le christ polychrome ayant été réalisé par monsieur Louis Jobin, comptant parmi les statuaires les plus réputés de la fin du XIXe siècle et des premières décennies du siècle suivant ;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de procéder à la restauration du calvaire rapidement afin de préserver ce joyau du patrimoine religieux ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la municipalité accepte la soumission de madame Anick Marcil résidente de St-Séverin pour le sauvegarde du Patrimoine Québec au montant de 5 000\$ pour la phase 1 soit le grattage, réparation et remise en peinture de l'édicule, et au montant de 1 800\$ pour la phase 2 soit le corpus et la croix, pour total de 6 800\$.

Que la municipalité accepte également d'ajouter au projet ci-haut le réaménagement de l'empièrrement en façade du calvaire ainsi que la base de béton pour le panneau d'interprétation.

Adopté

2020-07-143 Demande de location à titre gracieux de la salle communautaire par M. Michel Marcotte, directeur de l'École de Taekwon-do Michel Marcotte, afin d'offrir des cours de taekwon-do aux élèves de l'école Primadel.

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Marcotte souhaite pouvoir utiliser la salle communautaire pour ses professeurs et ainsi, y faire des cours de taekwon-do du mercredi 16 septembre au 2 décembre 2020 (12 semaines) de 16h30 à 17h30 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Marcotte assure que les consignes émises à ce moment-là par la Santé Publique concernant la distanciation sociale et les mesures d'hygiène pendant la pandémie du coronavirus seront suivies à la lettre.

CONSIDÉRANT que les cours seront offerts par Madame Aby Vallée et Monsieur Léo Mongrain étudiant au secondaire, mais qu'ils seront supervisés par un adulte;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu

Que la municipalité de St-Adelphe autorise monsieur Michel Marcotte, directeur de l'École de Taekwon-do Michel Marcotte à utiliser la salle communautaire les mercredis du 16 septembre au 2 décembre 2020 de 16h30 à 17h30 pour des cours de Taekwon-do tout en respectant les consignes de distanciation sociale et d'hygiène émises par la Santé Publique.

Que la municipalité de St-Adelphe autorise les instructeurs madame Aby Vallée et monsieur Léo Mongrain a utilisé la salle communautaire au nom de l'École de Taekwon-do Michel Marcotte.

Adopté

2020-07-144 Paiement n°2 du décompte pour les travaux de la route 352.

CONSIDÉRANT que la municipalité a octroyé le contrat de réfection et de travaux de voirie de la route 352 à l'entreprise Marcel Guimond et Fils.

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux a été effectué pendant le mois de juin 2020.

CONSIDÉRANT que les versements se font en plusieurs étapes.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu

Que la municipalité autorise le paiement n°2 du décompte au montant de 756 385,59\$ pour les travaux de la route 352 (projet MEK-P0153) effectués pendant le mois de juin 2020.

Adopté

2020-07-145 Remerciements à Messieurs Guy-Paul Jacob, Paul Denis et Yves Gauthier pour les travaux fait autour d'un luminaire sur le terrain de balle.

CONSIDÉRANT que des travaux étaient nécessaires sur un luminaire au terrain de balle ;

CONSIDÉRANT que le luminaire pouvait éventuellement devenir dangereux pour la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT que Messieurs Jacob, Denis et Gauthier offraient gratuitement leurs services afin de procéder à la réparation de celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe remercie Messieurs Guy-Paul Jacob, Paul Denis et Yves Gauthier pour les travaux fait autour d'un luminaire sur le terrain de balle et ce, à titre gracieux.

En reconnaissance, la municipalité autorise l'achat de trois bons d'achat de 25\$ échangeable dans un commerce local.

Adopté

2020-07-146 Félicitations à Madame Sonia Lebel pour sa prestigieuse nomination comme présidente du Conseil du trésor.

CONSIDÉRANT que Mme Sonia Lebel, députée de Champlain a été nommée le 22 juin 2020 au poste de présidente du Conseil du trésor ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations à Mme Sonia Lebel pour sa prestigieuse nomination à titre de présidente du Conseil du trésor et lui souhaite le meilleur des succès dans ce nouveau mandat. **Adopté**

2020-07-147 Refus de la proposition d'un scénario des travaux par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) reçu le 2 juillet 2020 par courriel de M. Daniel Leclerc, directeur de l'exploitation de la DGMCCQ.

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a la responsabilité de l'entretien et de la sécurité des utilisateurs empruntant le pont P-01551 situé au rang Price à St-Adelphe;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie du Ministère des Transports du Québec (MTQ) recommande des travaux nécessaires d'entretien afin de maintenir la capacité portante sécuritaire sur le point P-01551 dans le rang Price ;

CONSIDÉRANT qu'une première rencontre s'est tenue le 10 juin 2019 à l'Hôtel de ville de St-Adelphe, avec les élus municipaux, plusieurs propriétaires demeurant ou ayant des lots au rang Price ainsi que des responsables du Ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

CONSIDÉRANT que suite à cette rencontre, il avait été convenu à la satisfaction de tous de reporter les travaux à l'été 2020 (Lettre du 14 juin 2019) ;

CONSIDÉRANT qu'un courriel de madame Mélissa La Haye-Yergeau a été acheminé au bureau municipal en date du 8 mai 2020 indiquant les dates suggérées soit du 20 juillet 2020 au 7 août 2020, tel que convenu lors de la rencontre du 10 juin 2019. Le message indiquait également que les travaux se dérouleraient sur une période de trois semaines et que le pont serait complètement fermé à la circulation durant cette période. Les travaux consisteront au remplacement de platelage en bois, à la réfection des approches ainsi qu'au renfort des poutres;

CONSIDÉRANT que suite à la réception du courriel de madame La Haye-Yergeau du 8 mai 2020, la municipalité a adopté une résolution (2020-06-123) demandant au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de construire une voie de contournement temporaire (pont) pendant la durée des travaux ;

CONSIDÉRANT qu'une seconde rencontre s'est tenue le 29 juin 2020 entre les élus municipaux et monsieur Daniel Leclerc, directeur de l'exploitation au Ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

CONSIDÉRANT que suite aux discussions intervenues entre les parties, il a été convenu que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) déposerait un deuxième scénario des travaux ;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle proposition a été acheminée à tous les élus par courriel le 2 juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu

Que le Conseil Municipal de St-Adelphe refuse la nouvelle proposition du Ministère des Transports du Québec (MTQ) reçue par courriel le 2 juillet 2020 de M. Daniel Leclerc, joins ci-bas, pour les travaux de réfection du pont P-01551 situé au rang Price à St-Adelphe. Et ce, compte tenu que dans cette proposition le chemin sera fermé complètement durant toute la durée des travaux à tous types de véhicules.

Nonobstant ce qui précède, la municipalité de St-Adelphe souhaite ardemment que le Ministère des Transports du Québec réalise les travaux du pont P-01551, le plus rapidement possible afin d'assurer une circulation sécuritaire aux usagers dans ce secteur. Par contre, le conseil municipal de Saint-Adelphe exige aucune entrave à la circulation durant toute la durée des travaux à tous types de véhicules par une voie de contournement à proximité.

Courriel reçu le 2 juillet 2020 de M. Daniel Leclerc, directeur de l'exploitation de la DGMCCQ.:

Les travaux seront réalisés entre le 13 et le 29 juillet (2 possibilités c'est-à-dire : 13 au 22 juillet ou du 20 au 29 juillet) et débuteront en fonction des conditions météo ou de choix de votre municipalité.

2 équipes de travailleurs seront à l'œuvre sauf la journée de la démolition. Les heures de travail sont allongées à 12 jusqu'à 13 heures/jour.

L'intervention sera de 9 jours au total, soit une semaine complète du lundi au samedi inclusivement + 3 jours dans la semaine suivante. Donc au total fermeture de 10 jours au maximum (p/r à 18 initialement). La fermeture est pour tous les types de véhicules.

Cependant, les piétons pourront traverser toute la durée des travaux entre 18h et 7h ainsi que de 12h à 12h30 sur la structure actuelle, un passage sera aménagé pour eux. En cas d'urgence

nous pouvons faire traverser des piétons en dehors de ces heures mais ça exigera un arrêt des travaux et ce devra être exceptionnel.

Les travaux de réparation de poutres seront faits après le remplacement des madriers par en dessous du tablier du pont donc pas d'impact sur le délai.

Veillez nous confirmer par une résolution municipale si vous êtes en accord avec cette proposition ainsi que la période qui vous convient le mieux. C'est le plus court délai que nous sommes en mesure de faire avec nos équipes en régie. Merci et salutations.

Daniel Leclerc, ing.
Directeur de l'exploitation de la DGMCQ
Ministère des Transports
Centre de services de Trois-Rivières

2020-07-148 Appui à la boîte interculturelle

CONSIDÉRANT que Mme Nathalie Lévesque a présenté une demande d'appui à la municipalité pour son projet de court-métrage mamu ensemble together.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu

Que la municipalité de St-Adelphe appui le projet de la boîte interculturelle présenté par Mme Nathalie Lévesque qui se tiendra le 29 août 2020 au centre multifonctionnel de St-Adelphe. Une entente devra être prise avec le centre des Loisirs de St-Adelphe concernant les modalités de location et la date projeté pour le centre multifonctionnel.

Que la municipalité de St-Adelphe met à sa disposition à titre gracieux, la salle municipale ainsi que ses terrains.

2020-07-149 Demande de soumission à MGEF pour un pont temporaire

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports désire faire des travaux de réfection sur le pont du rang Price P-01551 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal demande une soumission afin de connaître le montant pour la fabrication d'un pont temporaire pour toute la durée des travaux ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu

Que la municipalité de St-Adelphe demande à l'entreprise Marcel Guimond et Fils (MGEF) une soumission pour un pont temporaire.

2020-07-150 Levée de l'assemblée à 21h21.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général
